

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 08 décembre 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/658

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 08 décembre 2023 de l'entreprise TDS DEMENAGEMENT sise Zac de la Gueiranne 9 allée Antoine Becquerel à 83340 – LE CANNET DES MAURES tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'un déménagement chemin du Paradou,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner un véhicule sur la voie communale afin de procéder à un déménagement chemin du Paradou pour le compte de Monsieur et Madame NARBONNE, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Article 2 :

Les éventuelles conséquences sur la circulation seront dûment indiquées par une signalisation adéquate.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le lundi 11 décembre 2023 à partir de 8h30.

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 08 décembre 2023.

Pour le Le Maire et par délégation,
Jean-François HERAUD, 3è adjoint

